

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

15/10/2016

Dossier complet le

16/11/2016

N° d'enregistrement

2016-004613

1. Intitulé du projet

Construction d'une serre agricole dotée en toiture de panneaux photovoltaïques

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom YANG

Prénom Christophe

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 36°	Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document, d'urbanisme en tenant lieu ou, d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale Travaux ou constructions, réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la construction de serres agricoles pour la culture de légumes et de fruits rouges, avec le souhait de développer une activité respectueuse de l'environnement et du développement durable. L'agriculteur cultive d'ores et déjà en agriculture raisonnée et est titulaire de son Certiphyto.

Le choix a été également fait par la famille YANG d'implanter des panneaux solaires photovoltaïques et du verre sur les pans de cette serre multichapelle qui permet de produire sur un même foncier agricole, à la fois des cultures maraîchères et de l'électricité dans le cadre d'une production d'énergie renouvelable.

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement de l'activité agricole, avec le souhait de disposer d'un outil performant et répondant à des critères efficaces de production agricole à hauts rendements.

Les terres sont actuellement occupées par des serres tunnels cultivées.

4.2 Objectifs du projet

Le projet, permettra à terme, l'installation, en tant que Jeune Agriculteur de M. Bernard Seemyeej YANG fils de Christophe YANG, ainsi que le développement et la diversification agricole de M.YANG Christophe.

La qualification en agriculture raisonnée et en PBI admet une meilleure valorisation des productions légumières en circuit court en en mode commerce de gros et une démarche agro-environnementale certaine.

Le projet participe au maintien et au développement de l'activité agricole (une installation et 3 à 6 emplois créés).

La modernisation de l'exploitation avec le remplacement des tunnels plastique existants sera un gage supplémentaire de pérennité.

Les circuits commerciaux sont maîtrisés depuis plusieurs années et la pratique agricole sous serres sécurisera la production et de ce fait, les parts de marché.

La réalisation du projet consistant en deux activités connexes sur un même foncier de production d'électricité verte et d'une production agricole respectueuse de l'environnement contribuera à atteindre les objectifs nationaux et européens de développement des énergies renouvelables, de l'Agriculture raisonnée et de création d'emplois agricoles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'aménagement du terrain sera réalisé en tenant compte des enjeux environnementaux locaux:

- Définition du projet en fonction de la topographie afin de limiter au maximum les terrassements;
- Intégration paysagère;
- Les périodes de chantier seront établis selon un calendrier réalisé en fonction des enjeux environnementaux locaux;
- Les eaux pluviales seront collectées et gérées par un bassin de rétention conformément à la déclaration "Loi sur L'eau";
- Les panneaux photovoltaïques polycristallins sont fabriqués en France par l'usine SILLIA de Lannion et à Vénissieux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le terrain est déjà en exploitation, avec des cultures diversifiées sous serres tunnels plastiques.

La serre multichappelle permettra à l'exploitant de mieux contrôler les cultures face aux aléas climatiques et également à terme de développer une activité agricole en agriculture biologique pour la partie légumière.

La serre permettra l'optimisation des productions en permettant une gestion adaptée, des conditions culturales spécifiques aux cultures mises en place sous la serre.

Une attention particulière sera donc apportée quant à la gestion quantitative de l'irrigation.

Cet outil participera au développement et à l'adaptation de l'exploitation agricole face aux demandes des clients en termes de précocité et qualité des produits.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Déclaration au titre de la Loi sur l'eau concernant le rejet des eaux pluviales.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur max :	136 m
Largeur max :	146.45 m
Superficie :	17 655 m ²
Hauteur :	6 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit tresnivoux
30320 Marguerittes

*Section A S
n° 155 et 174.*

Coordonnées géographiques¹

Long. 43 ° 50 ' 14 " 16 Lat. 4 ° 27 ' 16 " 69

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain est actuellement occupé par des serres tunnels plastiques destinées à la culture maraîchère diversifiée.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Marguerittes approuvé le 06/03/2014.

Le projet est situé en Zone A, les constructions à usage agricole sont autorisées.
PPRn inondation approuvée le 04/04/2014.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 1 910011516 – Plaine de Manduel et Meynes La zone projet est d'ores et déjà anthropisée par la présence de serres tunnels avec bâches plastiques; il y a par ailleurs un élevage de gibier sur la parcelle voisine; L'impact sera donc limité. source : DREAL LR
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : DREAL LR
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : DREAL LR
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : DREAL LR
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : prim.net

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : DREAL LR
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : DREAL LR
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn inondation approuvée le 04/04/2014 Le terrain n'est pas situé en zone inondable.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : DREAL LR
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : DREAL LR
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : DREAL LR
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS FR9112015 – Costières nîmoises La réalisation du projet à l'emplacement des serres tunnel actuel ne produira pas dans cette situation de différence notable avec la situation actuelle pour les espèces concernées par la ZPS. (cf auto-évaluation environnementale jointe au dossier) sources : DREAL LR - DDTM30
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : DREAL LR

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau d'irrigation est fournie par un accès direct à une borne d'eau via un contrat avec BRL (compagnie du Bas Rhône Languedoc). Les droits de prélèvements seront suffisants pour couvrir les besoins en eau. Par ailleurs les conditions de culture sous serre permette de gérer efficacement la ressource nécessaire en eau. Les conditions de cultures sous serre permettent de gérer très finement la consommation d'eau ; l'utilisation de goutte à goutte et d'asperseurs contribuera à économiser la ressource. D'autre part, la partie hors sol concernant la culture des fraises, sera équipée d'un système de recyclage des solutions nutritives.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est conçu en tenant compte des enjeux environnementaux locaux. Le calendrier de chantier sera donc adapté afin de ne pas gêner les cycles biologiques des espèces concernées par la ZPS. Le terrain déjà cultivé restera à vocation agricole.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de serres s'implante dans un secteur concerné par un zonage NATURA 2000 et ZNIEFF type I. La zone projet est d'ores et déjà anthropisée par la présence de serres tunnels avec bâches plastiques ; il y a par ailleurs un élevage de gibier sur la parcelle voisine. Les espèces couvertes par l'inventaire ZNIEFF et le zonage NATURA 2000 ne trouvent donc plus d'habitats favorables aux droits et aux alentours proches de la zone.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de consommation d'espaces supplémentaires.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Marguerittes : Transport de marchandises dangereuses Le projet est non concerné.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Marguerittes : Feu de forêt Inondation Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau Séisme : Zone de sismicité: 2 Le projet est non concerné.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de cultures sous serre permettra de fait, de diminuer et gérer efficacement la quantité d'intrants. Il sera appliquer "le juste ce qu'il faut, quand il le faut". D'autre part, l'agriculteur envisage de demander la certification BIO sur les parcelles qui resteront en culture pleine terre dans la serre. Aucune risque sanitaire.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune vibration.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune émission lumineuse. En phase construction ni en phase d'exploitation agricole de la serre ; aucun éclairage photosynthétique sera installé.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejets polluants ; mode de culture agriculture raisonné.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Rejet des eaux de pluie dans les ouvrages dimensionnés pour leur gestion. - Création du bassin de rétention/infiltration conforme aux recommandations de la déclaration "Loi sur l'eau". Le projet est soumis à Déclaration au titre de la Loi sur L'eau. A ce titre un dossier de déclaration sera réalisé afin de définir les mesures (bassin,...) à mettre en oeuvre pour compenser l'imperméabilisation.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effluent, ni déchet à caractère dangereux.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas situé à proximité ou dans le périmètre de protection des 500 m d'un monument historique. Les haies présentes seront conservées et entretenues afin d'intégrer la serre au paysage environnant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité agricole sera beaucoup plus rationnelle et diminuera de manière importante la pénibilité du travail des salariés : à l'abri des aléas climatiques plantes et hommes évolueront, pour les premières de manière beaucoup plus productive avec un gain notable au niveau de la qualité, et, pour les deuxièmes, avec un confort de travail indéniable .

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'implantation du projet de serres agricoles équipées de panneaux solaires photovoltaïques en toiture est déjà affecté à l'exploitation agricole (serres tunnel) et la production va perdurer en pleine terre et en hors sol pour la culture des fraises grâce à la protection conférée par les serres.

la justification agricole de ce projet et les raisons de ce choix sont présentés dans la notice agricole annexée à cette demande.

Une auto-évaluation permettant une première analyse des enjeux environnementaux du projet est également annexée.

Les enjeux locaux importants ont été pris en compte dans l'élaboration du projet :

- Les espaces libres seront utilisés, sans perte d'espace agricole,
- Les enjeux environnementaux seront pris à compte aux différents stades du projet (de la conception à la mise en culture) afin de réduire les impacts potentiels.
- les haies présentes seront conservées afin d'insérer le projet dans son environnement proche.

Nous estimons donc que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact sur l'environnement dans la mesure où une première analyse permet de justifier l'absence d'effets négatifs du projet sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> - Projet agricole - Notice Environnementale - Auto-évaluation - Annexe : Note complémentaire de synthèse - Notice d'incidence simplifiée Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Rodilhan

le,

05/10/2016

Signature

Christophe YANG

